



## Compte-rendu du groupe de travail (GT) « espaces naturels littoraux et côtiers »

# Stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) Occitanie CBNMed/CBNPMP

30/09/2022, visioconférence

Pour toutes questions concernant les PEE, vous pouvez contacter les référents à l'adresse mail suivante : <u>contact@pee-occitanie.fr</u>

Pour toutes questions sur les EEE Faune, vous pouvez contacter la référente à l'adresse suivante : iris.lang@cen-occitanie.org

## **Documents joints:**

diaporama (.pdf)

documents de référence : liens

### **Participants**: 11 personnes

- Marie-Christine Chapiteau (Perpignan Méditerranée Métropole)
- Dominique Clément (association Aude Nature)
- Cyril Cottaz (CBNMed)
- Jérôme Dao (CBNPMP)
- Margot Dentan (Université de Perpignan / Sorbonne, doctorante faune exotique envahissante avec un focus sur le crabe bleu)
- Marion Desmousseaux (Perpignan Méditerranée Métropole)
- Julien Franot (service départemental de l'Aude de l'OFB)
- Mario Klesczewski (CEN Occitanie)
- Iris Lang (CEN Occitanie)
- Eve Le Pommelet (SYMBO)
- Louise Turpin (CBNMed)

### Excusée :

Esther Emmanuelli (CPIE Bassin de Thau)





<u>PARTIE I</u> : PRÉSENTATION DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES D'OCCITANIE PAR CYRIL COTTAZ (CBNMED), JÉRÔME DAO (CBNPMP) ET LOUISE TURPIN (CBNMED).

Voir pièce-jointe (diaporama)

## <u>PARTIE II ECHANGES : QUELQUES ÉLÉMENTS DE SYNTHESE</u> GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES NATURELS LITTORAUX ET CÔTIERS »

Tous les retours récoltés lors des groupes de travail ont pour objectif d'être intégrés dans le plan d'action (document opérationnel) de la stratégie PEE Occitanie, en cours de rédaction. Merci à tous les participants pour leur contribution.

Le GT axé sur les milieux littoraux et côtiers a fait ressortir les points suivants :

- la publication de la liste de référence PEE Occitanie suscite des attentes: une alerte particulière est à rappeler sur *Phyla nodiflora* var. *minor* [Lippia canescens, Phyla filiformis] classée en catégorie « émergente » dans la liste Occitanie, pour prévenir son utilisation dans les aménagements. Des déclinaisons opérationnelles de cette liste, par territoire ou par activité, sont souhaitées pour clarifier les priorités en termes de détection, de prévention et de contrôle des espèces; le besoin de mieux caractériser/évaluer la difficulté à gérer chaque espèce est confirmé, notamment pour adapter priorités et moyens alloués; l'interdiction d'usage (dans les palettes végétales), voire l'interdiction réglementaire, sont attendues pour les espèces inscrites sur cette liste, la future stratégie devant contribuer à la reconnaissance des nouvelles PEE au niveau réglementaire, en dialogue avec les filières concernées.
- des formations sont sollicitées : sur les techniques de gestion et les points de vigilance par type d'espèces ou selon le contexte ; sur la reconnaissance des espèces ; sur les recommandations pour les chantiers et l'instruction des dossiers (prescriptions universelles, prescriptions particulières selon les plantes et le contexte d'introduction, études de cas dont priorisation des moyens, problématiques des rémanents issus de gestion : les déchets verts de PEE, le déplacement de déblais contaminés, les erreurs à éviter, etc.).
- le développement d'actions de sensibilisation complémentaires est évoqué par plusieurs participants, notamment pour les porteurs de projet (collectivités territoriales et initiatives privées), pour le grand public (sciences participatives, documents de sensibilisation notamment pour les scolaires) et pour les acteurs filières paysagistes/jardineries (sous la forme de groupes de travail pour échanger, que ce soit à l'échelle régionale ou nationale). Il est aussi demandé de mieux faire connaître les supports/outils déjà existants : par exemple les ressources sur le CDR-EEE (http://especes-exotiques-envahissantes.fr/) ou les préconisations par espèce sur INVMED-Flore (www.invmed.fr), etc.





- le besoin d'expertises ponctuelles et d'appuis techniques a été exprimé, afin que les référents (CEN Occitanie, CBNMed) accompagnent les acteurs, en particulier sur l'identification des plantes émergentes, la gestion appropriée et l'amélioration des pratiques.
- les participants sont demandeurs de partage d'expérience (sous forme de webinaire, de rencontres, de mise en réseau, etc.).
- des outils « clés en main » sont demandés tels que des cahiers des charges (prévention, gestion), des partages d'expériences de gestion ou méthodologique, des fiches de retours d'expérience, des check-list de type « à faire/à ne pas faire », des palettes végétales (PEE à proscrire et/ou plantes de substitution à établir avec les filières, etc.).

## <u>PARTIE II</u> : DÉTAILS DES ECHANGES GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES NATURELS LITTORAUX ET CÔTIERS »

#### Résultats du sondage :

Sondage a pris fin   1 question   3 sur 8 (37%) a/o  1. Parmi ces propositions, pouvez-vous hiérarchiser vos besoins ? (3 choix possibles) (Choix multiple) * 3/3 (100%) répondu		5. retours d'expériences sur les méthodes de gestion efficaces des PEE et PEEpot (fiches de retours d'expériences, webinaires, etc.)	(2/3) 67%		
assistance à la réalisation de plans de gestion territoriaux sur des PEE prioritaires (montage de dossier, mobilisation territoriale, rédaction du plan d'actions, etc.)	(1/3) 33%	6. développement d'un dialogue entre pairs (partage des connaissances, groupes de travail, rencontres territoriales et thématiques, etc.)	(1/3) 33%		
formations sur les problématiques PEE (formation sur le terrain)     création d'outils de reconnaissance	(2/3) 67%	7. assistance à l'élaboration d'itinéraires techniques pour la gestion des PEE et PEEpot (cahiers des charges, contribution aux protocoles de recherche, etc.)	(1/3) 33%	9. assistance à la prévention de l'introduction des PEE et PEEpot (veille territoriale, détection précoce, réaction rapide, étude de la dispersion, communication dédiée)	(2/3) 67%
des PEE et PEEpot (fiches d'identification des espèces)  4. fiches détaillées sur la connaissance des espèces (écologie, biologie, répartition, impacts, etc.)	(0/3) 0%	8. assistance à l'application de la réglementation relative aux PEE et PEEpot (travaux d'identification des sources d'introduction : jardineries, horticulture, etc., contrôles, etc.)	(0/3) 0%	10. développement d'outils de communication, de sensibilisation (et de valorisation de l'existant) (mieux faire connaître les outils existants, communiquer vers des publics cibles, etc.)	(0/3) 0%

L'équipe organisatrice présente les résultats du sondage et invite les participants à développer leur choix.

Mario Klesczewski (CEN Occitanie): sur l'espèce végétale exotique envahissante *Phyla nodiflora*. C'est une espèce très connue, très plantée et commercialisée, notamment pour les jardins individuels. Elle est connue comme étant un problème majeur et elle recouvre jusqu'à 90% dans des près salés anciens. Même si elle a un intérêt commercial, elle est extrêmement problématique dans les espaces naturels. Selon moi, elle devrait être classée en préoccupation majeure: son statut devrait être actualisé.

**L'équipe organisatrice:** L'espèce inscrite sur la liste des plantes exotiques envahissantes d'Occitanie en catégorie « émergente » est *Phyla nodiflora* var. *minor* (Gillies & Hook.) N.O'Leary &





Múlgura, 2012. Mais de nombreuses dénominations entretiennent une certaine confusion autour de l'espèce désignée. Ainsi la variété « minor » est aussi synonyme de *Phyla filiformis* (Schrad.) Meikle, 1985 et de *Lippia filiformis* Schrad., 1834, alors que le nom d'espèce parfois utilisé *Phyla nodiflora* (L.) Greene, 1899 est synonyme de *Lippia nodiflora* (L.) Michx., 1803.

**Dominique Clément (association Aude Nature)** : Je suis d'accord avec Mario, *Phyla nodiflora* devrait être considérée comme majeure.

**Eve Le Pommelet (SYMBO)** : sur le bassin de l'Or, on surveille de près *Phyla nodiflora*. Elle est très utilisée dans les jardins secs, sur les ronds points, etc. Il faut vraiment essayer de ne plus la planter et de la retirer quand c'est possible.

Marie-Christine Chapiteau (Perpignan Méditerranée Métropole): de mon côté, je considère qu'il y a déjà pas mal d'outils disponibles, notamment des fiches détaillés sur la connaissance des espèces, des ressources en communication, etc. Cependant, je serais intéressée par des outils clés en main pour la prévention, les moyens de lutte, avec des éléments concrets pour faire face aux situations de prolifération de PEE: cahier des charges pour lutter contre telle espèce, précautions que les entreprises devraient prendre, etc. Des webinaires de temps en temps sur une thématique bien précise peuvent-être intéressants.

**Eve Le Pommelet (SYMBO)** : peut-être qu'il faudrait organiser des formations pour les agents sur les erreurs à ne pas commettre pendant une opération de gestion de PEE.

Marion Desmousseaux (Perpignan Méditerranée Métropole): pour info, nous avons plusieurs plans de gestion en cours avec des fiches actions que nous déroulons au fur et à mesure sur plusieurs zones sensibles (yucca, griffes de sorcière, etc.).

Julien Franot (SD11 OFB): à l'OFB, il y a une prise en compte nouvelle des PEE au sein de l'Établissement et c'est un sujet qui va devenir davantage une priorité. Nous ne sommes pas formés sur la détermination dans le département de l'Aude. Souvent, nous rendons des avis techniques et nous devons donner des recommandations sur la/les façons de gérer les PEE. Nous avons des appuis techniques au niveau régional de l'OFB pour nous permettre de traiter ces sujets, mais c'est encore mieux si nous pouvons être autonomes au niveau du département.

**Jérôme Dao (CBNPMP)**: au niveau national, des rapprochements sont en cours entre les CBN et l'OFB dans le but de mieux travailler ensemble sur ces aspects.

Eve Le Pommelet (SYMBO): pour partager nos expériences, en faisant un inventaire des espèces végétales exotiques, et en travaillant ensuite avec l'antenne de Montpellier (CBNMed), nous avons dressé une liste des PEE à ne pas planter dans les milieux naturels, et une liste verte avec des plantes de substitution. Ces listes ont été transmises à toutes les communes du bassin versant. Quand certaines communes ont des projets d'aménagement, on leur envoie systématique ces listes pour rappel. En parallèle, on avait aussi mis en place un inventaire participatif, où les gens pouvaient faire remonter des observations d'espèces exotiques. Par manque d'animation, ça n'a duré que 2 ans. J'avais aussi travaillé sur un groupe de travail portant sur l'ambroisie, mais par





manque de temps, nous avons du mal à mettre en place beaucoup d'actions. Notre site n'est pas encore trop exposé, mais nous restons vigilants.

Cyril Cottaz (CBNMed): est-ce qu'il y aurait besoin d'autres outils?

**Eve Le Pommelet** (SYMBO): pour l'instant, je ne pense pas qu'il y ait particulièrement besoin de mettre à jour les listes des espèces à ne pas planter. Nous sommes proches de botanistes experts dans nos démarches (Mario notamment du CEN Occitanie, et le CBNMed), ce qui nous permet d'éclaircir des doutes quand nous en avons. Nous avons un besoin d'expertise plutôt ponctuelle, notamment sur les PEE émergentes. Je suis aussi particulièrement inquiète au sujet des graminées (ex: *Bothriochloa barbinodis*). Nous avons du mal à identifier et/ou à prédire leurs impacts (sur les milieux naturels, sur les exploitations/cultures).

**Jérôme Dao (CBNPMP):** nous avons eu une demande pour que nous évaluions la difficulté de gestion de chaque espèce, et pour que nous indiquions cette information aux gestionnaires à travers la liste des PEE d'Occitanie. Est-ce que cela vous serait utile ?

**Eve Le Pommelet (SYMBO)** : oui, ça peut être intéressant pour établir des priorités. Il y a des espèces que nous pourrons arracher, mais pour d'autres, nous ne savons pas du tout comment on va faire.

Julien Franot (SD11 OFB): ce point là peut être intéressant pour nous également, notamment lorsque l'on émet des avis techniques sur des zones de travaux avec PEE (exemple : déblaiement de terre avec présence d'espèces PEE). Cette information serait intéressante à préciser dans ces avis techniques.

Jérôme Dao (CBNPMP): comment cela se traduirait pour vous du point de vue opérationnel?

Julien Franot (SD11 OFB): admettons que quelqu'un veuille faire des travaux, il/elle sera soumis (selon l'endroit et le type de travaux) à déclaration ou à autorisation. La personne doit alors faire un dossier à envoyer à la DDT(M) ou à la DREAL Occitanie. Nous sommes sollicités par l'État pour émettre un avis. Si le dossier évoque la présence de PEE, nous allons alerter sur la façon de la gérer. Nous avons un rôle « d'experts » là-dessus. Souvent, la DREAL/DDT(M) suit notre avis et prend des prescriptions sur l'arrêté en précisant comment les PEE doivent être gérés.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : cela pourrait impliquer une collaboration entre les services instructeurs, les gestionnaires, etc. pour co-construire ensemble des prescriptions particulières selon les espèces et les contextes.

**Cyril Cottaz (CBNMed)**: est-ce que vous avez connaissance du site INVMED-Flore (<a href="https://www.invmed.fr">www.invmed.fr</a>) ? et des prescriptions qui sont déjà disponibles dessus ?

**Julien Franot (SD11 OFB)** : j'en ai connaissance depuis peu, et c'est très intéressant. Je pense qu'il faudrait le mettre plus en avant. C'est à la fois intéressant pour la reconnaissance des espèces et les préconisations de gestion.





**Cyril Cottaz (CBNMed)** [en réponse aux commentaires du tchat] sur *Arundo donax* : elle n'est pas notée dans les listes car, selon les connaissances actuelles, elle serait archéophyte [introduite avant le XVe siècle]. Nous n'avons pas pris en compte les archéophytes dans nos analyses de risques. Toutefois, nous pouvons apporter des recommandations de gestion sur ces espèces. Un retour d'expérience est d'ailleurs disponible dans le Centre de ressources national sur les EEE : <a href="http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-">http://www.especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-</a>

content/uploads/2017/02/170217 REX Canne-de-provence CCEAU.pdf

En ce qui concerne les ornementales/émergentes, nous avons posé le problème avec les acteurs de la filière, et nous avons prévu de travailler avec eux au cours de la stratégie.

Mario Klesczewski (CEN Occitanie): il y a plein d'espèces très problématiques qui sont plantées un peu partout, et je ne vois qu'une seule solution (notamment pour celles qui prolifèrent le long des routes, etc.): elles devraient être interdites. Elles doivent être inscrites sur des listes d'espèces envahissantes avérées. Dans la famille des poacées, il y en a plusieurs dizaines par exemple.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : Il est important de rappeler que la liste des PEE d'Occitanie n'est pas une liste réglementaire. La question en débat est : quelles PEE de cette liste devraient être réglementée ?

Il y a plusieurs mises en application possible pour décliner cette liste d'un point de vue opérationnelle ? Pour l'instant c'est uniquement une liste scientifique d'espèces répondant aux critères définies dans la méthodologie (analyses de risques).

**Cyril Cottaz (CBNMed)**: l'objectif pour y arriver sera surtout de trouver des solutions avec les différents groupes socioprofessionnels. Ce sont les groupes socioprofessionnels qui font bloquer les processus d'interdiction de commercialisation, etc. Travailler en consensus avec ces interprofessions vis-à-vis des espèces les plus problématiques permettra de se mettre d'accord sur des actions cohérentes à réaliser ensemble.

**Eve Le Pommelet (SYMBO)**, sur la sensibilisation, nous intervenons seulement à notre échelle (communes, EPCI), mais à votre échelle (CBNMed) vous pourriez cibler les départements, régions, etc. Nous observons encore des plantations de PEE dans les aménagements, mais nous n'avons pas le temps de discuter avec les jardineries par exemple. Il serait intéressant que cet aspect là soit pris en charge. Des actions de sensibilisation à une échelle un peu plus large sont certainement nécessaires.

## QUELQUES RESSOURCES DISPONIBLES GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES NATURELS LITTORAUX ET CÔTIERS »

- Centre de ressources national EEE (UICN & OFB) : plateforme nationale sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). Disponible au lien suivant : <a href="http://especes-exotiques-envahissantes.fr/categorie-espece/flore/">http://especes-exotiques-envahissantes.fr/categorie-espece/flore/</a>
- INVMED-Flore (CBNMed & CBNC & CBNA) : plateforme interrégionale sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Disponible au lien suivant : <a href="https://www.invmed.fr">www.invmed.fr</a>





 Site du programme Life+ LAG'Nature (2009-2013) donnant accès à des outils méthodologiques et techniques pour la gestion durable des lagunes, dont la gestion des espèces exotiques envahissantes. Disponible au lien suivant : http://www.lifelagnature.org/content/téléchargements

### **GLOSSAIRE DES ACRONYMES**

## **GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES NATURELS LITTORAUX ET CÔTIERS »**

ARB : Agence régionale de la biodiversité

ARS : Agence régionale de santé

CBNA : Conservatoire botanique national alpin CBNC : Conservatoire botanique national de Corse

CBNMed : Conservatoire botanique national méditerranéen

CBNPMP: Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CD : Conseil départemental

CDR-EEE: Centre de ressources espèces exotiques envahissantes

CEN: Conservatoire d'espaces naturels

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EEE: Espèce exotique envahissante

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

GT: Groupe de travail

IUCN: Union internationale pour la conservation de la nature

OFB : Office français de la biodiversité PEE : Plante exotique envahissante

PNR : Parc naturel régional SD : Service départemental

SYMBO: Syndicat mixte du bassin de l'Or